

## INFORMATION POUR LES FAMILLES



### POURQUOI LA CRÈCHE

Dans un environnement plein de sérénité et de bien-être, la Crèche favorise la croissance des enfants dans tous les aspects de leur personnalité, tout en respectant leurs temps, leurs besoins, leurs intérêts, leur individualité.

À la Crèche, tout enfant prend plaisir à faire et à savoir faire, à travers le rapport éducatif avec les éducatrices, l'attention personnalisée, les soins et les propositions ludiques et quotidiennes, accroissant ainsi la sécurité, l'estime en soi et la confiance en soi et en les autres.

La Crèche soutient l'organisation familiale, aide et accompagne les parents dans les fonctions parentales concernant l'éducation et les soins.

### ALLER À LA CRÈCHE: L'ADAPTATION

L'Adaptation est la première forme d'accueil qui est offerte à l'enfant et à sa famille au moment de l'entrée à la Crèche. C'est une période très délicate qui touche le domaine affectif, émotionnel et relationnel de l'enfant, des parents et de l'éducateur. L'enfant et les parents sont accompagnés en cette période par l'éducatrice référente et ils conviennent les horaires, dans le respect des temps et des besoins de l'enfant et de la famille. Avant le début de

l'adaptation, les éducatrices organisent une réunion avec les familles au cours de laquelle des informations sont données, la date pour l'entretien individuel entre l'éducatrice référente et la famille est convenue et la date de début est établie.

L'Adaptation peut se dérouler en petits groupes ou individuellement: les parents accompagneront et resteront avec leur enfant dans la Crèche selon les horaires et les modalités convenues avec l'éducatrice. Le moment du déjeuner et celui du sommeil seront progressivement intégrés jusqu'à atteindre l'horaire complet. Après une courte période, une réunion avec les familles est programmée.

### LE PERSONNEL ÉDUCATIF

L'*éducatrice référente* est la figure éducative qui établit une relation privilégiée avec les parents et avec l'enfant, en accordant une attention individualisée à leurs besoins. À l'intérieur de la section, l'éducatrice est la référence pour un petit groupe, de 5 à 8 enfants, duquel elle s'occupe avec continuité pour que la vie dans la crèche soit sereine et riche en expériences significatives pour la croissance de chaque enfant.

Le rapport de l'éducatrice référente avec l'enfant et sa famille est privilégié, mais il n'est pas exclusif et, à terme, il s'ouvre à des nouveaux rapports et à des nouvelles rencontres. Dans le groupe de référence il peut y avoir des enfants du même âge ou d'âges mixtes, selon l'organisation et les choix pédagogiques de la crèche.

Les *Coordinatrices* responsables des Crèches et la Pédagogue soutiennent et supervisent le délicat travail des Éducatrices et elles sont à la disposition des parents pour répondre aux doutes et aux besoins.

### LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Le rapport et le dialogue constant avec les familles est indispensable pour le bien-être de l'enfant.

La famille a le droit/devoir d'être informée et de s'informer sur la vie de l'enfant à la crèche et de partager avec les éducatrices les expériences et les phases de la croissance de l'enfant à la crèche et à la maison.

Le dialogue avec les parents est quotidien ; en outre, au cours de l'année des entretiens individuels et des réunions de section sont programmés pour assurer la transmission d'informations, la connaissance, la confiance et l'écoute mutuels. En plus de ces réunions, des occasions conviviales sont organisées, telles que des laboratoires, des petites fêtes, des rencontres à thème, etc.

La participation institutionnelle des familles à la crèche et au système des services est assurée par le Comité des Parents et par le Comité de la Cantine Scolaire auxquels participent certains parents élus pendant l'assemblée de la crèche du début de l'année.

### LA CHARTE DES SERVICES, LE PROJET PÉDAGOGIQUE MUNICIPAL, LE RÈGLEMENT

La Charte des Services, le Projet Pédagogique Municipal et le Règlement des Services Éducatifs de la Municipalité d'Ancona constituent la Documentation Publique qui est rendue aux parents, publiée sur le site de la Municipalité et affichée sur le tableau d'affichage de toute crèche.

LA CHARTE DES SERVICES, Décrit brièvement des thèmes spécifiques qui représentent la vie quotidienne des enfants et des adultes auprès des Services Éducatifs à la Petite Enfance et indique les *normes de référence* et les *indicateurs de qualité* que tout service éducatif municipal doit respecter. C'est un instrument de transparence qui, par le *Pacte Éducatif de Coresponsabilité*, illustre les droits et les devoirs de l'administration et des parents pour assurer le bien-être des enfants et des familles, la

participation active et responsable à la vie du Service et sa meilleure fonctionnalité.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE est partagé entre toutes les Crèches municipales en gestion directe et indirecte. Il identifie les choix méthodologiques et organisationnels des Services à la Petite Enfance. Il représente les lignes de référence que toutes les crèches respectent dans l'organisation et l'éducation quotidiennes.

La *Planification de l'Éducation* de chaque Crèche est cohérente avec les objectifs du Projet Pédagogique Municipal et de la Charte des Services.

LE RÉGLEMENT contrôle les pratiques et les modalités administratives des Services Éducatifs Municipales.

## ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS

L'environnement éducatif de la crèche est l'endroit où des intenses échanges relationnels naissent et se développent entre tous ceux qui le vivent: enfants, familles et opérateurs. Pour cette raison, l'espace est projeté et organisé pour satisfaire les exigences de tous, en favorisant une atmosphère de bien-être et de sérénité. Les pièces sont aménagées dans le respect de l'âge des enfants qui y sont accueillis, leurs compétences, leurs choix autonomes, l'initiative individuelle et le jeu en petits groupes. La pièce de la crèche que les enfants retrouvent quotidiennement et qu'ils reconnaissent comme un espace propre est aménagée avec les "centres d'intérêt" pour le jeu de la maison, de construction, de la lecture; puis, il y a les "terriers" où se cacher, et des coins souples où se détendre. La maîtrise de l'espace éducatif et des matériaux et des jeux qu'il contient et qui sont facilement accessibles, favorise l'exploration cognitive de l'enfant. Les espaces extérieurs complètent les environnements éducatifs de la crèche et ils sont utilisés chaque fois que le climat et la saison le permettent. Le jardin répond au besoin de mouvement et de découverte (observation des animaux, ramassage de feuilles, petits bâtons, etc.), en offrant tout le temps des nouvelles pistes de réflexion

individuelle ou à partager avec les autres enfants et avec l'éducatrice.

SERVICES ÉDUCATIFS	HORAIRE
AGRODOLCE via Redi - Collemarino	7.30 - 16.30
AQUILONE Via Redipuglia, 35/A	7.30 - 14.30
ARCOBALENO Via Pesaro	7.30- 16.00
BABYLANDIA Via Ferrovia - Pietralacroce	8.00 - 16.30
CHICCO DI GRANO Via Torrioni	8.00 - 14.30
LO SCARABOCCHIO Via Pesaro	7.30 - 14.30
ORSACCHIOTTO Via Torrioni	7.30 - 17.30
STELLA STELLINA Via Togliatti,60 - Montedago	7.30 - 17.30
PAPAVERI E PAPERI Via Ginelli – Brece Bianche	7.30 - 16.00
PAPERINO Piazza Salvo D'Acquisto	7.30 - 16.00
POLLICINO (à partir de 16 mois) Via C. Colombo, 106	8.00 - 16.00
PRIMO INCONTRO Via Redipuglia, 35/A	7.30 - 16.00
RAPERONZOLO Via Redipuglia, 35/A	7.30 - 14.30
Sezione Primavera ISOLA DI ELINOR (à partir de 24 mois) Via C. Colombo, 106	8.00 - 14.30

## TEMPS POUR LES FAMILLES

"*Temps pour les Familles*" est un service éducatif différent par rapport à celui de la Crèche. Il s'adresse aux familles résidentes et non résidentes de la Municipalité d'Ancona et l'enfant est accueilli avec un adulte référent : un parent, grand-père, baby-sitter, etc. C'est un espace de rencontre et de socialisation pour les familles avec enfants; c'est un service de soutien à la parentalité. Il est possible de s'inscrire à Temps pour les Familles au cours de toute l'année auprès du Secrétariat des Services à la Petite Enfance (*Ufficio Segreteria Servizi Prima Infanzia*) et il n'est pas nécessaire de présenter l'ISEE car il y a une contribution fixe. Le classement est fait selon la date de présentation de la demande. Conformément au calendrier scolaire, le service est ouvert du mois de septembre à juin, du lundi au vendredi.



## CONTACTS

Direction Générale des Politiques Éducatives  
Secrétariat et Bureau des inscriptions  
V.le della Vittoria n. 39 - tél. 071/2222118-2132  
e-mail: [asilinido@comune.ancona.it](mailto:asilinido@comune.ancona.it)  
Site web du Comune di Ancona:  
[www.comune.ancona.gov.it](http://www.comune.ancona.gov.it)

